

perpétuité pour être données à des enfants de la ville qui se distinguent par leur bonne conduite et application ; de parents honnêtes et sans fortune.

Je veux que mes exécuteurs testamentaires fondent près d'une université une bourse d'étude de cinq cents francs au capital de dix mille francs, à perpétuité, également pour des jeunes gens de parents honnêtes et sans fortune de la ville ou de la campagne, s'il n'y en avait pas en ville. Mon intention est que ces bourses soient données au vrai mérite et non par faveur.

f) Je veux que mes exécuteurs testamentaires emploient des deniers les plus liquides de ma succession une somme de (16 000) seize mille francs pour fonder à l'Athénée de Luxembourg quatre bourses d'étude de deux cents francs à perpétuité, au profit des membres de la famille Seyler, dans l'une ou l'autre des six branches dont je parlerai ci-après.

Je veux que mes exécuteurs testamentaires fondent près d'une université ou d'un établissement quelconque ou de plusieurs universités ou établissements deux bourses chacune de cinq cents francs pour être données à deux descendants de l'une ou l'autre des six branches Seyler ci-après indiquées.

g) Je donne et lègue aux quatorze filleuls et filleules de mon époux et de moi, dont ci-après leurs noms, s'ils existent encore à mon décès, à chacun d'eux une somme de cinq cents francs que mes exécuteurs testamentaires leur acquitteront des premiers deniers dont ils pourront disposer :

- 1) François Fischer, épouse Ulrich à Luxembourg,
- 2) François Heldenstein à Bruxelles,
- 3) Xistine Biver à Lauterborn,
- 4) Pierre Fischer à Bruxelles,
- 5) Clarisse Seyler, épouse Dagois à Diekirch,
- 6) Adèle Henry, épouse Dumont à Paris,
- 7) Barbe Triacca, épouse Muller à Mayen,
- 8) Albert Heldenstein à Luxembourg,
- 9) Justine Biver à Bruxelles,
- 10) Henriette Fischer à Luxembourg,
- 11) Barbe Deloos à Diekirch,
- 12) François Gemen à Luxembourg,
- 13) François Bastien à Sierck,
- 14) Barbe Bastien, épouse Kremer à Diekirch.

Je donne et lègue encore aux derniers nommés François Bastien et Barbe Bastien épouse Kremer, à chacun une somme de trois mille francs, argent comptant.

Je donne et lègue aux Sieurs Schneider de Nittingen (Sauer) une somme de quinze cents francs, argent comptant, je dis aux deux frères Schneider.

Je donne et lègue à la Société pour la recherche des antiquités du Grand-Duché de Luxembourg mon médaillon, tel qu'il existera à ma mort, ainsi que mon petit musée et tous mes tableaux.

Je donne et lègue aux trois Demoiselles Biver de Lauterborn tous mes portraits de famille, ainsi que le pendant du portrait de mon beau-père.

Je veux que mes exécuteurs testamentaires fondent à perpétuité à l'église de Notre Dame trois anniversaires savoir : le premier pour Mr. Christophe Seyler et son épouse Marie Margte Servais doit se tenir le cinq Janvier ; le deuxième pour François Scheffer et son épouse Anne Catherine Bastien doit se tenir le 14 Mars ; le troisième pour François Scheffer et son épouse Anne Barbe Marguerite Seyler doit se tenir le premier Septembre chaque anniversaire composé d'une grande messe avec libéra.